L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 11 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

Chambres et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, [illegible] vis-à-vis la Place [illegible]. Du parle dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

Un barbier au No 6 rue [illegible]. $10 par semaine. 8 janv—

Une demoiselle [illegible] pour s'occuper d'enfants [illegible]. [illegible] de 10 heures à 3 heures au No 94 Esplanade. 3 janv—

DEMANDES D'EMPLOIS.

Un jeune homme demande à s'occuper dans une famille soit en ville ou à la campagne. Il pourrait au besoin donner des leçons de français à des enfants. S'adresser à la lettre "O" à l'Abeille. 30déc—tf

A VENDRE.

MAISON en briques coin [illegible] des rues Royale et Hôpital. S'adresser 33 Passage de la Bourse. 21 déc—13 f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

TROISIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 5 320.—Mme Hattie E. Lawrence vs M. Hendrickson.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire et en conformité à un writ de fieri facias à moi adressé dans la cause susnommée émanée et décrite, par l'Hon. E. J. Bermudez, juge de la susdite cour, je procéderai à vendre à l'encan public, SAMEDI, le 11 janvier 1890, à midi, en face des premises, No 36 Delaronde, 5me district de cette ville. Un lot de meubles de maison, saisis dans la cause susdite. Termes, comptant.

L. C. MURPHY, Constable 3me Cour de Cité.

26 déc—30—janv. 6, 11.

Louis Pujol et als. vs. Charles Olivier.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 12,423.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au Bayou St-Jean, en face le point à [illegible] Southern Park, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 18me jour de janvier 1890, à 9½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cabri et une paire de rames. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 janv—7 14 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Domingo Fago.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,960—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. A. Plasschard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 janv—10 15 19

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns, épouse de Joseph Beague, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 jan—9 14 18

Succession de William Garvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,960—Division B—Attendu que Mme Kate Garvey, née Boyle, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Garvey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 janv—7 11 16

Succession de John O'Meara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,195.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 13

Succession de John J. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,807—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Virginia A. Fowler administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—2, 7, 11.

Succession de J. P. Jellett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,920—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv—1, 5, 10.

Succession de Conrad Godfried Grappendorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,932—Division E—Attendu que Charles Grappendorf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Conrad Godfried Grappendorf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4jan—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Edward Keena vs ses Créanciers—No 28,972—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Keena, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, en son bureau No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12ème jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1890.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député-Greffier.

10 janv—17 et 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,748—Division E—F. Mangé vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John Hendernagel, Esq., notaire, le 18me jour de janvier 1890, et que Jas. Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes poursuites contre la personne ou la propriété de l'insolvable Frederick Mangé, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député greffier.

13 déc—3 fév 19 jan

J. W. Wolterbach vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,516.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers et le compte présenté par Sidney J. Lester, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21déc—31—janv 4 9

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—S. B. Levy vs ses créanciers—No 28,951—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Sol. B. Levy, soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude, No 23 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI 10me jour de février 1890, [illegible] et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que A. C. Lebel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.

7 janv—7 et 10 fév

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Seward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et les parties qu'ils représentent, en vertu de procuration ci annexées, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenues dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent), d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui-ci:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt-cinq ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant et en vendant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du ressort de la banque, et [illegible] pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit: Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New-Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en faveur des actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires non participants. Les actions ainsi émises aux dits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le Conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles devra, en tout temps, être porteur d'au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Seward, Geo. Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Pensi, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs élira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président reste toujours [illegible] une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'incapacité [illegible] ils auront et exerceront pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour accepter les billets en traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres affaires du board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera [illegible] les officiers et employés de la corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera convenable. Celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la garantie que chacun d'eux devra fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer ces règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la corporation l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat ou en dehors de l'Etat, avec les instructions qui seront [illegible] par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes des profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer [illegible] l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration, à toute élection pour directeurs ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires, à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité [illegible] d'accepter tous pouvoir ou privilège additionnel conféré ultérieurement à la corporation [illegible] et pourra modifier ces articles de société [illegible] par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, [illegible]

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans aucune de ses dispositions et le fonds capital de cette banque pourra être accru ou diminué [illegible] des dernières conditions de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit [illegible] augmentation ou réduction [illegible] acceptée à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des contrats ou engagements encourus par la dite corporation pour plus que le montant de leurs actions [illegible] capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra en profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Braud et Le Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER.
N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro L. BLUMENTHAL.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY.
A. H. SEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro Mme ZIMMERMAN.
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT.
JOSEPH BRANDNER.
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN.
ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE.
ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
et autres.
A. S. BRAUD.
L. I. DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation de la dite "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.

[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.

[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.

30déc—5f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Commune et Gravier.

No 27,507.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Autoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur en dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 janv—11 19 25—fév 1 8 15

PAR D. E. MORPHY.

Grand stock d'épiceries, etc.

Charles Desforges vs ses créanciers.

No 28,890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI 17 janvier 1890 à 10 heures et demie A. M., au magasin No 307 rue Magazine, coin Gaiennié, d'après un ordre daté du 4 janvier 1890 par l'Honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné, consistant d'un grand assortiment d'épiceries, vins, liqueurs, installations du magasin, etc., etc.

Conditions—Comptant.

7 janv—7 12 16 17

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.

Succession de Jacques Duplessis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,715.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 décembre 1889, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 346 de l'îlet 28 borné par les rues Urquhart, Girod ou Villeré, Bagatelle et Union; le dit lot mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 28—4 11 18 25 janv

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 106 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,043 06	
Sur risques de rivières	4,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,893	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,664 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 32	
Sur risques de rivières	2,847 36	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		81,745 [illegible]
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,045 62	
Billets recevables	51,454 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	36,307 50	
Billets hypothécaires en par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,909 45	
		$453,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.

Signé JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
Aristide Hopkins,	John B Lallande
Paul Fourchy,	D. Fatjo
	U. Bassetti

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE, —ET LES— Fermes "Milhaven" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1. La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie. Le terrain comprend deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue Camp sur 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages avec mansardes. Elle est très attrayante en apparence et construite pour donner tout le confort, tous les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière; et 80 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl; 89 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord, le divisant des terrains 8 et 9; 18 pieds 6 pouces à l'arrière limité parallèle à la rue Pearl; puis 2 pieds 10 pouces en ligne [illegible] perpendiculairement à et vers la rue Pearl; puis 2 pieds 6 pouces d'un autre côté parallèle à la rue Pearl; et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, admirablement bien construite comme écurie, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 40 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 84 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté touchant au terrain No 8.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 82 et 82 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Milhaven", située dans la paroisse St-Tammany, Lne, à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située sur la rivière Bogue Falaya, et connue comme la No 54 des réclamations de terres privées dans le township 6 sud, du rang 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et dans le dit district de terre Greensburg de la Louisiane, d'où est réservé 80 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force d'eau sur la propriété.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, une institution lieu de plaisir et est connue populairement comme le "Rosedale Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2 et 16, de l'îlet No 4, division St-John; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en brique bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires ou comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Bank Hotel.

6° Le No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St-John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° La Crescent Farm, située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ quatre milles au sud de la ville de Covington, comprenant 135 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse St-Tammany, Lne, une moitié en plein comptant et la balance du prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à parfait paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales et les conditions usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un tiers du prix comptant, la balance du prix d'adjudication en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurance de toutes les améliorations, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales [illegible] et toutes les conditions usuelles; tous les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

8 Déc—8 15 22 29—Jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété près du Parc Audubon.

Succession d'Eudora C. Williams, épouse de T. de S. Tucker.—No 27,176, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889 il sera vendu, à l'encan—

Deux certains lots de terre dans l'îlet No 13, à Burtheville, borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la ligne de la propriété Fischer de Circé ou Parc Audubon; le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Preston sur 162 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 23 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le No 11.

Les bâtisses et améliorations sur le lot No 23 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1896.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Barnett, notaire.

25 déc—25—janv 4 11.18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons à coton, Réclamation, etc.

Succession de Benjamin S. Harrison.

No 28,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet,—MERCREDI, 22 janvier 1890, à midi, rue North Peters, entre Conti et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

1° Onze wagons à coton construits d'après une patente donnée au défunt et distribués comme suit:

2 à l'endroit de la vente nommé ci-dessus.

5 au No 560 Esplanade, coin Dorgenois.

4 rue Dorgenois, entre Bienville et Douane.

2° Aussi un certain procès institué à la Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane, intitulé "Benjamin S. Harrison, pour l'usage, etc., vs. Wilson, Childs & Cie, pour dommages résultant d'un bris de contrat allégué, pour vingt mille piastres", étant No 11,074 du dossier de la dite cour, actuellement pendant et non décidé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11jan—11 15 18 21 22

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District,

Excellents pour y bâtir.

Succession de Anna Hellecour, épouse de J. P. Fontan.

No 26,364—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurant, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 8 pouces et 2 lignes. Le terrain No 16 mesure 31 pieds 8 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 32 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurent chacun, 30 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à [illegible] billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jr., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7déc—7 14 21 28—4 11 jan

Leçons de Français et de Piano.

Un Professeur, parlant le français et l'anglais offre ses services pour l'enseignement du Français et du Piano, au prix de trois piastres par mois. [illegible] S'adresser à Mlle V. L., [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Vente d'actions, etc., de compagnie de Brasserie.

Albert Baldwin, Receveur, Crescent City Brewing Company, vs. Arnold Heller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,505—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois cent soixante-quinze [375] actions du fonds capital du Crescent City Brewing Co. qui sont au nom de Arnold Heller et décrites comme suit, à savoir:

Certificat No 354, daté le 4 janvier 1889, pour 100 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Co. 25 0/0 payé.

Certificat No 355, daté le 4 janvier 1889, pour 100 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Co. 25 0/0 payé.

Certificat No 356, daté le 4 janvier 1889, pour 100 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Co. 25 0/0 payé.

Certificat No 419, daté le 9 avril 1889, pour 75 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Co., 25 0/0 payé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 janv—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'actions, etc., de Compagnie de Brasserie.

Albert Baldwin, receveur de la Crescent City Brewing Company, vs Dr Edward Y. Ames.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,036—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre cent vingt [420] actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, qui sont au nom du Dr Edward Y. Ames, et décrites comme suit, à savoir:

Certificat No 214, daté le 23 avril 1888, pour 20 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, payé en plein.

Certificat No 257, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 258, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 259, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 260, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 361, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 362, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 363, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Certificat No 364, daté le 7 janvier 1889, pour 50 actions du fonds capital du Crescent City Brewing Company, 25 0/0 payé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 jan—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schmuert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,237—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et la Place Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane, le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt et un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec soixante-quinze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par [illegible] pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant, décrite [illegible], montant de l'emprunt de stock, avec [illegible] pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme [illegible], montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887; et

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888.

Le tout jusqu'à paiement; ensemble avec les frais et charges de procédures et la vente [illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 déc—11 18 25—jan 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No [illegible] sur un plan dressé par C. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex notaire, et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre la Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions du dit Homestead, [illegible] série A sur lesquelles $537 30 ont été payées—et le montant, avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Vyau, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,723—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 288, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot formant partie du lot désigné par le numéro 200 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un côté par le lot 199 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 déc.—23, 30—janv 6 13 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le fond de la rue Pendleton.)

John F. Peters vs. Mme Julia Aithens, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Pendleton et Magazine, désignés comme lots numéros huit et neuf, sur un plan [illegible] dans le bureau de James Graham, ex notaire, comme plan No 140; les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurant chacun trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9déc—9 16 23 30—6 11 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 8me jour de novembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Interdiction de Isaac Kern—No 27,822—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. Meyer & Cahn, Esqs., pour Chas. Leb et C. E. Stafford, Esq., curateur ad hoc; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour, [illegible] jugement en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Isaac Kern interdit et incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que la dite propriété soit placée entre les mains du dit pétitionnaire Chas. Leb, comme curateur et aux frais du procès.

Jugement rendu le 8 novembre 1889.

Jugement signé le 13 novembre 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12ème jour du mois de décembre [illegible] mil huit cent quatre-vingt-neuf.

EUGENE J. LAVERGNE, Député Greffier.

12 déc—3 fév 30 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, etc.

Wm. M. O'Hern vs. Bettie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,791.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 20 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres: Un lot de meubles de ménage, sortie, conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 jan—9 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes, étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière et réclamations et de laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 120 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face sur rue Annonciation sur cent un pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 déc—24, 31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carran vs. Frederick Bretz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 33 pieds 2 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se rétrécit par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 déc—24 28 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julia Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orleans, [illegible], Isidore et Prosper et les avenues St Bernard et London, et mesurant vingt-deux pieds deux pouces de face à la rue New Orleans, sur une profondeur de cent vingt pieds [illegible] vers la rue [illegible], et cent vingt pieds sur la rue Prosper, et trente-quatre pieds huit pouces dans le fond. Acquis par la défenderesse, de Johanna Costes, le 23 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire. Livre du Bureau de transfert 124, folio 412.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Marie Clotilde Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,458—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Broad, Bergenois et Ursulines, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent vingt pieds (mesure américaine); le dit lot étant le plus près de la rue Broad, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—7 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Rudolph Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, désigné par le No 11, et mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds six pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Costes, le 17 juin 1888, par acte pardevant A. Doriocourt, jr., notaire, livre du bureau de transfert 124, fol. 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytanée bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Noah E. Cotton vs Mme Delphine Philippe et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, avec

Toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'îlet No 55 borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Pitt et Prytanée, savoir:

Premièrement—Quatre certains terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Dix-huit, d'après un plan lithographié déposé en l'étude de feu A. Mazureau, notaire de cette ville, lesquels terrains mesurent comme suit: les terrains numéros Un, Deux et Trois sont contigus les uns aux autres et ont chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le terrain numéro Dix-huit attenant à l'arrière, a trente pieds de façade rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain terrain désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par A. E. Phelps, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de feu J. R. Beard, notaire. Le dit terrain mesure vingt-huit pieds six pouces de façade avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—7 14 18 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Sainte-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Fleitas, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro deux, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de quatre-vingt dix-neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot sept, et à peu près la même mesure de l'autre côté.

Acquis par le défendeur de Johanna Costes, le 24 décembre 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, livre du Bureau de Transfert, 124, folio 494.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Compagnies et de l'Ouest

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

La Goélette "E. T. O. Gaspard", magnifique et solidement construite,

Avec tous ses agrès, mobilier et accessoires.

Succession d'Eugène Gaspard.

No 28,750—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 janvier 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Une certaine goélette, appelée la "E. T. O. Gaspard", ensemble avec tous ses agrès, voiles, mâts, accessoires, mobilier qui se trouve en elle, et telle qu'elle est actuellement dans le Vieux Bassin, au pied de la rue Marais. Elle est en bon état et d'un gros tonnage de 28.25 et 26.85 net, conformément à une licence émise dans le port la Nouvelle Orléans le 25 février 1889.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

4jan—4 11 18

PAR JAS P. GUINAULT.

18 belles laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 14 janvier 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues White et Dumaine, à l'écurie de Mimi Delord—

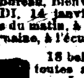

18 belles vaches laitières de race, toutes avec de jeunes veaux, 1 taureau Jersey et un cheval.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

10 janv—

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Lapeyrouse.

Succession de Mary Bauer, épouse de Antoine Mascaro.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Orange, Johnson et Galvez, mesurant 21 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisances et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

10 déc—10,14,21,28—janv 4 11

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan:

1° Un carré d'îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages etc, y appartenant, situé dans le 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther et Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher et mesurant 300 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 53 pieds rue Anne et 300 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc. qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le terrain No 9 sur un plan de J. A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884, dans le carré d'îlet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magazine, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds 8 lignes de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 23,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magazine, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Droux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magazine, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurances; et l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.

21déc—21 28—janv 11 18 25

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex. Levy.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur.—Bureau, No 40 rue Royale.—VENDREDI, 31 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 décembre 1889, dans l'affaire de la succession de Alex. Levy, No 27,744, il sera vendu—

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos Trois et Quatre sur un plan de C. A. Hiden, voyer, daté le 3 avril 1848, déposé comme le plan No 23 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces rue Annonciation, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en briques, ayant au-devant un [illegible] sous lequel on peut faire du blanchissage, une citerne, des cabinets d'aisance, etc., et portant le numéro municipal 161 rue de l'Annonciation et jusqu'à présent occupé comme résidence par Alex. Levy.

Actions.

550 actions du fonds capital de Ryland Mining Company.

Conditions—Comptant en passant les titres. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890; et un dépôt de 10 pour cent sera requis comptant au moment de la vente pour l'assurer.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 déc—31—jan3 10 17 24 31

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE A ALGER

Le cottage en bois, No 5 rue Homer.

Le joli cottage en bois, No 87 rue Homer.

Un lot vacant adjacent.

Mme Lena Smith vs. Edward Barnes et als.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 26ème jour de décembre 1889, Dossier No 28,391, dans l'affaire de Lena Smith vs. Edward Barnes et als., pour un partage, il sera vendu:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 8, borné par les rues Homer, Jackson, Verret et Vallette, désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 87 rue Homer, ayant 3 chambres, citerne, etc., et se loue $5 par mois.

2° Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 15, borné par les rues Homer, [illegible], Pelican et Seguin, désigné comme moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 5 rue Homer, ayant 5 grandes chambres, cuisine, hangar, arbres fruitiers, fleurs, etc., en bon état et se louant environ $8 ou $10 par mois.

3° Un lot ou portion de terre, situé dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus et contigu à celle-ci, étant l'autre moitié du lot No 12 et mesure 30 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 120 pieds; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, avec arbres fruitiers, etc., qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance à un an, avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles. [illegible] 10 0/0 devant être payé sur les lieux. Les vendeurs paieront les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 déc—8 15 22 29—4 11 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Wrensie W. Bremer.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.—No 24,077.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 20 janvier 1890, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre signé le 6 janvier 1890, par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu au local coin Magazine et Joséphine—

Le stock de pianos, instruments de musique, accordéons, musique, etc., consistant en partie de:

2 pianos Peck.
2 pianos James & Holstrom.
2 pianos Hallett & Cumston.
4 pianos Pleyel.

—Aussi—

1 orgue de Crown et 1 orgue de Beatty, guitares, violons, accordéons, banjos et autres instruments de musique, musique, vitrine, coffre-fort en fer et autres objets mobiliers, comme par liste enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

9 janv—9 12 20

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Placement d'argent rémunérateur.

VENTE PEREMPTOIRE

De propriétés favorablement situées dans les Deuxième et Troisième Districts.

No 260 rue Royale, entre Dumaine et Ste-Anne: maison de résidence à deux étages, en briques avec magasin.

Le terrain mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 96 pieds 5 pouces et 4 lignes, avec le droit d'une allée mesurant 3 pieds 2 pouces à la rue Royale, sur 29 pieds de profondeur; loué $30 par mois.

No 262 rue Royale, maison de résidence en briques, à deux étages, avec magasin; le terrain mesure 23 pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 96 pieds 5 pouces 4 lignes, avec l'usage de la même allée ci-dessus mentionnée.

Nos 41 et 43 rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Dauphine. Propriété double à un étage avec mansardes. Le terrain mesure 40 pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 91 pieds 11 pouces 5 lignes. Chaque côté est loué $16 par mois.

No 243 rue de Chartres, près Esplanade. Une très jolie maison de résidence en briques, à deux étages. Le terrain mesure 26 pieds, 6 pouces, 4 lignes de façade, sur une profondeur de 86 pieds, 8 pouces. La propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1891 $30 par mois.

Belle maison de résidence suburbaine faisant face sur la rivière Mississipi; le terrain mesure 67 pieds 8 pouces 6 lignes de façade sur environ 472 pieds 7 pouces. La propriété est louée $300 par an jusqu'au 15 novembre 1890.

No 168 rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, maison de résidence en briques à deux étages, avec mansardes. Le terrain mesure 25 pieds de façade sur une profondeur totale sur une allée commune. Louée jusqu'au 30 septembre 1890, $540 par an.

No 40 rue St-Louis, vis-à-vis l'Hôtel Royal. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de façade sur environ 165 pieds de profondeur. Loué $40 par mois. Le tout sera vendu selon des plans actuellement à la Bourse.

No 369 rue Bourgogne, entre Bagatelle et Kerlerec, attenante à la nouvelle salle des Screwmen.—Maison de résidence à un étage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, les propriétés ci-dessus décrites:

Conditions—Un tiers au plus comptant; le restant à crédit de un et deux ans en billets garantis par toutes les clauses usuelles de sécurité insérées dans les actes de vente, portant 8 0/0 d'intérêt depuis leurs dates jusqu'à parfait paiement. Les taxes de l'année 1890 devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication, sur les lieux pour assurer la vente. Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 déc—28 29—jan 4 au jour de la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Philippena Klees, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Trog, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,056.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3½ rue Carondelet.—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889, et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, et 76 pieds de profondeur et de façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Peters sur 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, 84 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot et 42 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.

3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre D, mesurant 26 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue France et 26 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre "C", mesurant 55 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "D", situé dans le même district et îlet que les propriétés déjà décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis en une ligne parallèle à la rue Lesseps, 29 pieds 11 pouces, puis 1 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Lesseps, s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.

Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant J. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans, en billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilèges et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR B. ONORATO.

Succession de F. Andrieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 27,6[illegible]8.

Un lot de comptes ouverts.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—Le MARDI, 21 janvier 1890, à 11 heures A. M., à mon bureau No 16 rue Bourbon, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté le 9 janvier 1890, il sera vendu—

Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée et dont le détail sera lu le jour de la vente.

Le tout sera vendu en bloc et pour du comptant.

9 janv—9 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineure.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 2,837.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour décrétant un partage, lequel a été rendu le 18 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No 17 du dit îlet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant, [illegible] pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.

2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 98 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules en arrière, vérandah sur le devant avec balcon [illegible] dans toute la bâtisse.

Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 2 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.

Le tout en bon ordre et en bonne condition.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Voir les plans à la Bourse.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Cæsar Jones.

No 28,623—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 23 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:

Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Amélia, Foucher et Locust, mesurant chaque 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Amélia, par les profondeurs suivantes, à savoir: 123 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Foucher, 119 pieds 9 pouces sur leur ligne du milieu et 115 pieds 2 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté de la rue Locust; ensemble avec un joli cottage contenant [illegible] chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 déc—25 28—jan 4 11 17 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Placements Magnifiques

En propriétés de choix, immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.

Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville, formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grief.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les propriétés de valeurs suivantes:

1° Cette splendide propriété admirablement propre pour placement d'affaires et pour résidence. Nos 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Conti et Claiborne; elle est construite dans le style moderne et ornée d'une élégante vérandah en fer sur les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; il y a un rez-de-chaussée un vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, office, chambres, etc.; parfaitement éclairés, chambre à bain et 4 chambres [illegible]. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre en bas, balcon et trois chambres au premier. Loyer, $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence [illegible] séparés par des arches; il y a une salle à manger, une cuisine, une chambre à bain, avec vestibule au rez-de-chaussée, cour, deux grandes citernes, hydrant etc.; l'allée du fond s'ouvre sur la rue Derbigny. La propriété rapporte $600 par an. Les lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Derbigny et entre lignes parallèles; ils sont désignés comme lots 23 et 24 de l'îlet 47, sur un plan fait par J. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. Solidement construit, complètement restauré, ayant une fort belle apparence, situé sur une large avenue et dans un excellent quartier, le magasin est toujours occupé par un large patronage. La résidence adjacente, à deux étages, est à la fois confortable et d'un bon rapport. C'est l'occasion d'un excellent placement.

2° L'attrayante maison moderne à deux étages, avec magasin, No 311 rue Bienville, coin nord-est de la rue Derbigny dans le carré d'îlet borné par les rues Conti et Roman, ayant un magasin bien installé, corridor à escalier, salle à manger, et cuisine au-dessous, corridor, chambres à coucher au-dessus, dans la maison principale, et chambre à coucher, chambres à charbon, chambres à domestiques dans une bâtisse à 2 étages détachée derrière, grande cour, hydrant, etc. Le terrain mesure 18 pieds de façade rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur et de façade rue Derbigny. La bâtisse est solidement construite, est attrayante et bien située pour un commerce en détail quel qu'il soit; elle mérite de fixer l'attention des marchands entreprenants.

3° Les jolies maisons de résidence modernes, à deux étages, 313 et 315 rue Bienville, dans le même carré d'îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite, chacune ayant des salons doubles, corridors à escaliers, office, chambres à coucher devant et derrière, 4 chambres à coucher et cuisine au-dessus, corridor, galerie devant et derrière, [illegible] chambres à domestiques dans une bâtisse séparée à 2 étages à l'arrière des maisons, citerne, hydrant, des cours bien pavées et une allée conduisant à chaque maison. Le terrain mesure 36 pieds de face rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété a une apparence extérieure d'élégance, elle est confortable et bien disposée. Ces maisons sont toujours bien louées, et rapportent $300 par an chacune. [illegible]

Les propriétés ici décrites en second et en troisième lieu consistent en [illegible] terrain désigné par les Nos 1 et 30 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 17me jour de juillet 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire.

4° Le cottage double à un étage [illegible] avec dépendances à deux étages, Nos 312 et 312 1/2 rue Bienville, coin sud-est de la rue Derbigny (dans le carré d'îlet borné par les rues Claiborne et Douane) [illegible] galeries, 2 chambres dans l'attic et 4 chambres [illegible] dépendances à l'arrière, 2 citernes, allée latérale, cour, etc. [illegible] sur un plan de J. A. D'Hemecourt, sous-voyer, en date du 26 décembre 1884 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 12 mai 1884 et forme le coin des rues Bienville et Derbigny [illegible] en vertu d'un acte passé pardevant [illegible], notaire, en cette ville, le 15 mars 1854. Ces propriétés ont toujours été occupées, rapportant ensemble $25 par mois. [illegible]

5° La propriété en bois productive, No 63 rue Derbigny, entre les rues Bienville et Conti, [illegible] ensemble 9 chambres [illegible] allée latérale, auvents, 3 citernes, grande cour, etc., le tout rapportant $20 par mois. Le terrain mesure [illegible] 25 pieds, 6 lignes de façade rue Derbigny sur 145 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, il est désigné par le terrain No 5 du carré No 52 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. S. McCay, ancien notaire. La propriété est située dans une localité propice et toujours louée.

Conditions—Un tiers du prix comptant; le restant à un et deux ans de crédit, payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité; 10 pour cent comptant sera exigé au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant André Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artémise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,690—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence, coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 126 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant la servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisances et de la citerne, bâtie à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages, faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt, écurie, etc., au rez-de-chaussée et balcon galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc.; au premier, galerie à l'arrière, plateforme, citerne, hydrant, etc., occupé comme grocerie et buvette, rapportant $480 par an. Un site magnifique pour affaires en pleine activité.

2° La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages, coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite du fond, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 31 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la Villeré, et ayant l'usage en commun, avec la propriété ci-dessus décrite premièrement, des lieux d'aisances et d'une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin [illegible], un corridor et quatre beaux appartements au-dessus, avec de grandes et confortables galeries devant sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de boucheries, [illegible] et de grandes industries le long du Vieux Bassin, ce qui les rend désirables [illegible] pour en retirer un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapportent de bons loyers.

3° La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson (îlet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie [illegible] la maison principale, et quatre chambres en dessus, [illegible] cuisine, corridor, citerne, cour pavée, etc. Le lot mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 47 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 23 pieds 7 pouces, puis courant et s'ouvrant obliquement, 17 pieds 7 pouces, [illegible] une seconde ligne de profondeur de 14 pieds 4 [illegible] sur la ligne du fond, sur laquelle le lot mesure 20 pieds 3 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et bien [illegible] dans un voisinage populaire, la rendant agréable et d'un bon placement. Pour plus de détails des dimensions, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans avec 8 pour cent par an d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. [illegible], Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]